



AVIS DE PROMULGATION

RÈGLEMENT N° 2022-03

La population est avisée que le règlement suivant a été adopté par le conseil de la Municipalité de Pike River, le 4 avril 2022 :

RÈGLEMENT #2022-03 INTITULÉ « RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS »

Ce règlement a pour objet de modifier le règlement concernant les permis et certificats de son territoire

Ce règlement est disponible au bureau de la (ou du) soussigné(e), situé au 548, route 202, Pike River, aux jours et heures d'ouverture du bureau, où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Donné à Pike River, ce 11^e jour d'avril 2022.


Lucie Riendeau, directrice générale